

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE16

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 53, insérer l'alinéa suivant :

« 24 *bis*. Encourage la conquête d'une autonomie en protéines végétales à l'échelle européenne ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'agriculture européenne, qui est largement déficitaire en protéines végétales, est capable de gagner ce défi et devenir autonome en 2030. Il s'agit de répondre aux attentes des consommateurs en fournissant des protéines végétales aujourd'hui largement importées dans le cadre du changement de comportement alimentaire. La réduction et le renforcement de la durabilité des importations permettra également de lutter contre la déforestation importée. Toutes les opportunités existantes pour l'alimentation humaine en réponse à l'évolution des régimes alimentaires et pour l'alimentation animale doivent être saisies. Il convient pour cela d'investir, de façon systémique, dans tous les domaines pour développer la production et la commercialisation des légumineuses à graines et des légumineuses fourragères : R&D, sélection végétale, soutien à la production, collecte, stockage et transformation, valorisation de la plante entière... Pour faciliter la structuration de ces filières, il importe de mobiliser des fonds publics-privés. Le développement de ces filières concerne tous les échelons. Les « associations de cultures » en sont un levier essentiel, elles supposent des investissements spécifiques. Il permettra de répondre aux attentes des consommateurs qui veulent des animaux nourris par des produits européens et tracés sans OGM.

Cette proposition d'amendement est issue des réflexions de États généraux de l'alimentation.